

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2021**

**L'an deux mil vingt-et-un, le 6 janvier à 19 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal MODET, Maire.

**Présents** : MM. Pascal MODET, Frédéric ROUGIER, Mmes Charlotte REVAULT, Micheline TRÉVAUX, MM. Thierry VIALE, Bastien MURA, Mmes Jacqueline MALLET, Fabienne MEURQUIN, Stella BRANDIER, M. Bruno DESCAZEAUX, Mme Chafika CHETOUANE, MM. Alain SERRA, Patrice LE PROUX de la RIVIÈRE, Mme Nathalie MODET.

**Absents excusés** : M. Sébastien ROGLIARDO (pouvoir à M. Frédéric ROUGIER)

**Secrétaire de séance** : Mme Charlotte REVAULT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2020.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Frédéric BEYLOT, notaire à CRÉON, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 214, A 215, A 216 et A 1173 d'une superficie totale de 4 806 m<sup>2</sup>, sises *Peymouton* à BAURECH.

Le Maire précise que les parcelles A 216 et A 215 en partie sont situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme et ne sont pas soumises au droit de préemption

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles A 214, A 215 en partie et A 1173 susdites.

### **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Maître Edouard DEVEZE, notaire à PODENSAC, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner la parcelle C 69 en partie, d'une superficie totale de 459 m<sup>2</sup>, sise *Le Bourg* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

### **VOIRIE COMMUNALE**

M. Frédéric ROUGIER présente plusieurs devis concernant la réfection de voies communales. Il précise que ces devis sont datés de plus de trois mois et nécessiteront une réactualisation, ce qui n'empêche pas le Conseil de se prononcer sur le montant global des travaux.

M. ROUGIER présente les routes qui font l'objet de ces devis :

- route des Vignes
- route de Mougnon
- route de Melin
- route de Desbarrats
- route des Augustins (avec reprise de la tête de pont)
- chemin de Passaduc (reprise du busage des eaux pluviales)

De nouveaux devis sont attendus pour le chemin de Bazanac et l'intersection des routes de Camet et Barbarin.

Un projet d'élargissement de la route des Pères à l'intersection avec la route de Lyde est à l'étude, l'avis du Département étant nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les devis de l'entreprise CHATAIGNÉ, d'un montant total de 3 000 € HT (chemin de Passaduc) et 22 125 € HT (route de Vignes, route de Mougnon, route de Melin, route de Desbarrats, route des Augustins)

S'ENGAGE à prévoir les crédits suffisants au budget

CHARGE le Maire de passer commande

## **SIGNALISATION URBAINE**

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de sa rencontre avec l'adjoint au responsable du centre routier départemental de CRÉON concernant l'installation de feux comportementaux dans le bourg.

Actuellement, l'installation de tels feux est interdite et ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une procédure d'expérimentation. Un dossier de demande doit être réalisé par un bureau d'études.

D'autre part, le centre routier va demander la réalisation d'un comptage véhicules et vitesse pour la section de la route départementale devant la mairie.

Le maire propose dans ces attentes l'installation de panneaux de police au niveau des passages piétons. Ces panneaux ont la particularité d'être équipés de lampes LED clignotantes incitant au ralentissement.

M. LE PROUX de la RIVIÈRE demande qu'une réflexion soit faite sur la pollution de panneaux dans le bourg

ACCEPTE les devis de la société SIGNAUX GIROD, d'un montant total de 4 120.28 € HT comprenant la fourniture de 2 panneaux solaires

S'ENGAGE à prévoir les crédits suffisants au budget

CHARGE le Maire de passer commande

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **BILAN DU SONDAGE SUR LES LIEUX DE RESTAURATION ET LES COMMERCES DE PROXIMITÉ**

Mme Nathalie MODET dresse un bilan des réponses recueillies lors du sondage lié aux lieux de restauration et commerces de proximité sur la commune.

30 % des Bauréchais ont répondu à ce sondage. L'ensemble des réponses confirme une réelle attente des Bauréchais :

- création d'un restaurant type crêperie, de cuisine traditionnelle et cuisine gastronomique
- point relais/colis, point poste, vente de produits locaux, lieu de convivialité

Le Conseil Municipal, conforté par ces réponses, demande aux membres de la commission projets de relancer l'architecte du CAUE qui avait été interrogé sur la faisabilité du projet de multi commerces dans le bourg.

### **CHAUFFAGE ÉCOLE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des problèmes de chauffage sont constatés dans une classe d'élémentaire. Il rappelle que la même chaudière dessert la mairie, la cantine scolaire et l'école (hors salle d'accueil périscolaire et 4<sup>ème</sup> classe).

Des demandes de devis sont en cours pour le remplacement d'un circulateur qui ne serait pas assez puissant.

### **MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux dans le nouveau bâtiment communal du bourg sont pour la plupart achevés. Seuls restent les travaux de couverture à réaliser par la commune.

Une ouverture de la MAM est prévue pour début février.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h45.